



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : www.sitecommunistes.org

Hebdo : Communistes.hebdo@wanadoo.fr

E'mail : communistes2@wanadoo.fr

31-08-2016

La chasse aux sorcières contre les militants CGT

Encouragée par les lois adoptées par le gouvernement socialiste de Hollande, la répression contre les travailleurs en lutte, la criminalisation du mouvement social et des syndicalistes ne connaît pas d'arrêt. La période des vacances devient le moment favori pour licencier les militants CGT ou pour les poursuivre en justice : condamnation des 8 de Goodyear (cf. Journal n° 118), le gouvernement autorise le licenciement de Vincent Martinez, élu CGT d'Air-France, menaces de licenciement de Thierry Nobin militant CGT aux PTT (cf. Communistes-Hebdo n°468 et 470).

A cette liste s'ajoute la poursuite devant **le tribunal correctionnel** de Nantes de Claude Gaudin, délégué du syndicat **CGT** de la fonderie Bouhyer (1) d'Ancenis. Le Président-directeur général du Groupe Bouhyer, A. Mimouni, a déposé en août une plainte pour injure concernant un tract diffusé en mai qui critiquait la direction de l'entreprise et son manque de respect pour les travailleurs.

A la fonderie Bouhyer les **grèves se multiplient** depuis le début de l'année et les tensions sont de plus en plus fortes entre la direction et les travailleurs. En mars, à l'appel des syndicats CGT et CFDT, **96% des 130 salariés de la production** ont fait **deux semaines de grève** contre les

mauvaises conditions de travail, pour une **augmentation générale des salaires**, pour des **embauches**, pour une **diversification de la production** qui permettrait un développement de l'entreprise qui voit ses commandes diminuées en raison de la concurrence des pays à bas coût, comme la Chine, le Brésil, la Pologne, etc.

Le PDG a refusé de négocier et a affiché le plus grand mépris vis à vis des travailleurs en lutte, il a "disparu" pendant toute la durée de la grève...

Dès la fin du conflit, il procédait à l'envoi de cinq courriers de convocation pour un entretien préalable à une sanction et à trois licenciements. L'un concernait un salarié en arrêt de maladie depuis 3 ans ; un autre licenciement s'est fait par rupture conventionnelle et le troisième par un "licenciement sec", non pas pour faute grave mais pour **raisons personnelles**: "il fait peur à son chef d'équipe..., il a un regard noir..., il ne serre pas la main, il ne dit pas bonjour...". Un des licenciés a été pendant huit ans délégué syndical sur les vingt-cinq ans passé à la fonderie...

Bien entendu le syndicat CGT de l'entreprise n'a pas accepté ces sanctions disciplinaires et une nouvelle grève suivie à 90% par les salariés de la production a eu lieu pour réclamer la réintégration des licenciés et la levée du courrier disciplinaire.

Le PDG de la fonderie Bouhyer a **appliqué "la loi travail" avant qu'elle soit promulguée**. Ce qu'il tente de faire dans cette entreprise est l'illustration de ce que la casse du code du travail permettrait : un retour à une exploitation sans limite des travailleurs qu'on licencie quand le profit l'exige. Mais, pour y arriver il faut **casser le mouvement syndical**, l'empêcher de progresser et la **criminalisation de l'action** du délégué CGT est une étape indispensable.

Claude Gaudin peut compter sur le soutien et la solidarité de notre Parti Révolutionnaire Communistes.

¹. La fonderie Bouhyer, spécialiste européen des contrepoids pour engins de travaux publics et des chariots élévateurs, emploie 380 salariés dont 130 à la production.